

DEPARTEMENT  
Du NORD

ARRONDISSEMENT  
De DOUAI

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FR

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

ID : 059-265904565-20210401-20210406-BF

SLOW

## COMMUNE de PECQUENCOURT

### EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### OBJET

Délibération N°2  
Compte Administratif  
2020

L'An Deux Mille Vingt et Un.

Le 1<sup>er</sup> avril 2021 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

#### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – BELHADRI Youssef - VANANDREWELT Rémy  
PACIOCCO Gilles – STALLONE Estienne.

Mesdames : GRODZKI Agnès – ALFANO Marie Joëlle – KOMIN Pascale - INTURRISI  
Virginie – FROMONT Fabienne - MARCZEWSKI Christiane.

Procurations : Mme MAZAGRAN Rosanna à Mr PIERRACHE Joël – Mme CORREAU  
Marie-Thérèse à Mme KOMIN Pascale – Mme BROUTIN Françoise à Mme GRODZKI  
Agnès – Mme VANANDREWELT Thérèse à Mr VANANDREWELT Rémy.

Absents excusés : Monsieur OUAAZZI Omar - Monsieur LASSON Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Madame INTURRISI Virginie.

Considérant que le Conseil administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.  
Considérant que les résultats du compte de gestion présentés préalablement sont identiques à ceux du compte administratif.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le compte d'administratif de l'exercice 2020

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE	SECT. FONCTION.	1 667 260.77	1 905 331.58	+ 238 070.81
L'EXERCICE	SECT. INVEST.	13 187.35	50 156.94	+ 36 969.59
				<b>+ 275 040.40</b>
	Report sect. Fonct. (002)		+ 140 787.88	+ 140 787.88
	Report sect. Invest. (001)		+ 95 182.89	+ 95 182.89
				<b>+ 235 970.77</b>
TOTAL (réal. + reports)		1 680 448.12	2 191 459.29	<b>+ 511 011.17</b>

**La Commission Administrative,  
Après délibération,  
A l'unanimité des voix**

**Adopte le Compte Administratif 2020  
Monsieur le Président ne prend pas acte au vote**

Délibération rendue exécutoire par dépôt  
Et publication en Sous Préfecture  
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.